

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Présents : • **ARCINS :** Claude GANELON • **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Régis BERNALEAU (suppléant) • **CANTENAC :** Eric BOUCHER • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA • **LABARDE :** Evelyne DUPUY (suppléante), Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Michel SEGUIN • **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER, • **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Marie-Claudette DARASPE • **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANÇADE, Annick MORA, Josette JEGOU • **SOUSSANS :** Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGO.

Absents excusés : Liliane MONNEREAU pouvoir à Evelyne DUPUY, Dominique SAINT-MARTIN, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 33 • **Votants :** 35

Secrétaire de séance : Régis BERNALEAU

2013-2706-05 Création de la commission locale d'accessibilité pour le transport de proximité

- Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2011 demandant l'autorisation au Conseil Général de la Gironde de devenir autorité organisatrice de transport de second rang,
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 mars 2013 lançant le partenariat avec le Conseil Général de la Gironde,

Compte tenu de la nécessité de permettre l'accès des administrés au service de transport de proximité, il vous est proposé de créer une commission locale dont le rôle sera d'établir la liste des personnes susceptibles d'en bénéficier. Cette commission est prévue dans l'article 4.2 de la convention de partenariat avec le Conseil Général de la Gironde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Décide de créer une commission locale d'accessibilité au service de transport de proximité.
- ▶ Précise qu'elle sera composée d'un représentant de chaque CCAS des communes membres.
- ▶ Décide de confier sa Présidence au Président du groupe de travail Transport.

Pour copie conforme
Arsac, le 1^{er} juillet 2013

Le Président,

Gérard DUBO

